

Chloé Fabre
Présidente
UEF France
Chloe.fabre@uef.fr

A Paris, le 12 décembre 2023

Madame la secrétaire d'État chargée de l'Europe,

La **Conférence sur l'avenir de l'Europe**, première expérience de démocratie participative de l'Union européenne, à laquelle ont participé des citoyens européens ainsi que des représentants des parlements et des gouvernements des États membres et des institutions de l'Union européenne, a élaboré des **propositions concrètes d'amélioration ou de changement des politiques européennes**.

Le service juridique du Conseil de l'Union a rendu une analyse quant à ces propositions indiquant qu'elles nécessitent des **modifications des traités européens** pour être mises en œuvre.

Le Parlement européen, également sur la base de cette analyse, a préparé une réforme globale de l'Union, consistant en une série de modifications du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qu'il a approuvée le 22 novembre 2023, sur la base des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 48 du traité sur l'Union européenne.

La dernière réforme des traités européens a eu lieu il y a plus de 15 ans, dans un contexte totalement différent, avant la crise financière, la pandémie, l'invasion russe de l'Ukraine, l'érosion de l'ordre international, et à un stade très différent du développement de la Chine et de son rôle dans le monde.

Le monde a changé et il est désormais nécessaire de réformer l'Union européenne pour la rendre plus démocratique, plus efficace et apte à fonctionner avec un plus grand nombre de membres, à la lumière de l'importance renouvelée de la question de l'adhésion de nouveaux pays à l'Union.

Nous soutenons la convocation d'une **Convention européenne pour la réforme des traités**, comme le prévoit l'article 48 du traité sur l'Union européenne. Ceci permettra de discuter les propositions du Parlement dans un contexte impliquant les parlements et les gouvernements des États en plus du Parlement et de la Commission. Ce processus doit également permettre d'associer la société civile dans une discussion délibérative de grande ampleur.

Si nous voulons que l'Union soit capable de répondre aux attentes des citoyens, la proposition du Parlement européen adoptée le 22 novembre 2023 doit être discutée lors du Conseil Affaires générale. **Nous souhaitons que la France soutienne la transmission de ces propositions au Conseil européen.**

Notre pays a eu la capacité de mener à la mise en place du premier emprunt européen avec la facilité pour la reprise et la résilience, aussi appelée Next Generation EU, il doit être moteur pour mener à une réforme des traités pour une Europe plus démocratique, plus efficace et plus unie, capable de répondre aux défis du 21^{ème} siècle.

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter plus en détail nos analyses et nos propositions pour l'avenir de l'Europe.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'État, de l'expression de nos salutations respectueuses.

Kevin Jezequel
Porte-parole

Chloé Fabre
Présidente